

Qui aura le droit d'intercéder le Jour Dernier ?

Question: Quelles seront les personnes qui auront le droit d'intercéder le Jour Final ?

Réponse: En fait, le Jour du Jugement Dernier, plusieurs intercessions auront lieu:

Certaines d'entre elles seront exclusivement réservées au Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam). Parmi les autres prophètes (Réf: Ibné Mâdjah), mais également parmi les anges, les savants (Ibné Mâdjah), les martyrs (Ibné Mâdjah), les enfants qui sont morts avant l'âge de la puberté, les personnes ayant mémorisé le Qur'aane et l'ayant pratiqué (Tirmidhi- Hadith « Gharîb »/Ibné Mâdjah) ainsi que parmi les pieux croyants en général (Ibné Mâdjah), Allah accordera à qui Il le désire le droit d'intercéder.

L'imâm Nawawi (rahimahou Allah), dans son commentaire du Sahih Mouslim rapporte de Qâdhi Ayâdh (rahimahou Allah) ceci:

« Il y a unanimité parmi les « Ahlous Sounnah wal Djama'ah » que des intercessions auront lieu le Jour du Jugement Dernier, en raison du verset du Qur'aane qui est explicite à ce sujet:

« Ce jour-là, l'intercession ne profitera qu'à celui auquel le Tout Miséricordieux aura donné Sa permission et dont Il agréera la parole. »

(Sourate 20 / Verset 109)

Les Hadiths confirmant ceci sont si nombreux qu'ils ne peuvent être réfutés. Les « salafous sâlihins » (les pieux prédécesseurs) et tous ceux qui les ont succédé ont également été toujours d'accord sur ce point. Seuls les Khâridjites et une partie des Mou'tazilites (qui sont des sectes égarés parmi les musulmans) ont réfuté la possibilité de l'intercession (...) ». Il y en aura (au moins) cinq types qui auront lieu:

1. La première consistera à demander à Allah d'éloigner la frayeur de l'ensemble de l'Humanité en débutant rapidement le Jugement. Dans un Hadith rapporté par Boukhâri et Mouslim, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) relate les terribles difficultés que connaîtront les hommes en ce Jour. L'ensemble de l'Humanité sera ainsi

retenue dans la plaine du Rassemblement, « Al Mahchar ». Les gens iront voir un à un les Prophètes d'Allah pour qu'ils intercèdent auprès d'Allah et que débute le Jugement. Mais tous refuseront et ce sera le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) qui, en dernier, aura le privilège de le faire. Cette intercession, réservée au Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) est connue sous le nom de « Ach Chafâ'atoul Oudhmâ » ou « Ach Chafâ'atoul Koubrâ » (La Grande Intercession).

2. La seconde aura pour but de faire entrer un certain nombre de gens au paradis sans qu'ils n'aient à rendre de compte. Ce type d'intercession a été également mentionné dans les Hadiths au sujet du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) .
3. La troisième portera sur les personnes au sujet desquels Allah aura déjà rendu Son Jugement et qui seront destinés à l'Enfer. Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) , ainsi que ceux qu'Allah aura choisis, pourront plaider en leur faveur afin qu'elles soient pardonnées et admises au paradis. Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) dit dans un Hadith: « **Mon intercession en faveur de ceux qui auront commis des péchés majeurs (« Kabâir ») sera exclusivement réservée aux gens de ma communauté.** » (Tirmidhi, Abou Dâoûd, Ibné Mâdjah) C'est également à ce moment que pourront intercéder en faveur des membres de leur famille ceux qui auront mémorisé et pratiqué le Qour'aane, comme en témoigne ce Hadith: « **Celui qui a lu le Qour'aane, l'a appris, a considéré ce qui est licite dans le Qour'aane comme tel et à également considéré comme tel ce que le Qour'aane a rendu illicite, Allah le fera entrer au paradis et acceptera son intercession au sujet de dix personnes de sa maison sur qui le Feu a été rendu obligatoire.** » (Ahmad, Tirmidhi (Hadith « Gharîb »), Ibné Mâdjah, Dâramiy)Un autre Hadith rapporté par Ibné Mâdjah montre que même les pieuses personnes pourront intercéder à ce moment en faveur de ceux qu'ils connaissaient: Anas (radhia Allâhou anhou) rapporte que le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit: « **Les gens (musulmans) qui seront destinés à l'Enfer se mettront debout en rangées sur la voie des gens du paradis (les pieuses personnes). L'un d'entre eux dira: « Ô Untel ! Ne me reconnais-tu pas. Je suis celui qui, une fois, t'avais donné à boire. » Certains autres diront: « Je suis celui qui t'avais fourni de l'eau afin que tu puisses faire tes ablutions. » Ce dernier intercédiera alors en faveur de celui qui est destiné à l'Enfer, et le fera entrer au paradis.** » (Ibné Mâdjah). (Ce Hadith enseigne aux croyants et aux croyantes l'importance de toujours fréquenter les personnes pieuses et de rester à leur service.)
4. La quatrième intercession aura lieu après que les pécheurs aient été envoyés en Enfer. A

ce moment, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam), les autres Prophètes et les anges demanderont à Allah d'y retirer les croyants. Les autres musulmans également intercéderont en faveur de leurs frères et sœurs qui seront en Enfer, en disant: **« Ô Notre Seigneur ! Ils jeûnaient, priaient et faisaient le Hadj avec nous ! »** Allah leur dira alors: **« Retirez du Feu ceux que vous connaissez... »** (Extrait d'un long Hadith de Boukhâri et Mouslim).

5. Enfin, la dernière intercession aura lieu au paradis. Ceux à qui Allah donnera la permission pourront plaider afin que le statut de certains croyants soit amélioré.

(Réf: « *Mirqâtoul Mafâtih Charh Michkâtoul Masâbîh* » de Moulla Ali Qâri (rahimahou Allah): Volume 10 / Page 310 ; « *Madhâhir Haqq* »: Volume 5)

Qu'Allah nous accorde tous le Paradis sans que nous ayons à rendre de compte. Âmine.

Wa Allâhou A'lam !

Et Dieu est Plus Savant !

<http://muslimfr.com/qui-aura-le-droit-dinterceder-le-jour-dernier/>